

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 5 avril 2024

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène GOUEDARD.

Etaient présents : Madame Françoise DUPUIS, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Pierre-François DECROIX, Sébastien DORA, M. Stéphane PAUVERT, Vincent POINTEAU, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE, Yannick VILLAIN.

Absent représenté :

M. Yann WINDENBERGER par M. Julien BERTRAND.

Absentes : Mesdames Laure FARO et Gwenaëlle DESCHAMPS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier ROUXEL

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 16 février 2024.

Délibérations

👉 **Compte de Gestion puis Compte Administratif du Service des eaux (SEA) – Année 2023 sous la Présidence de M. Michel BERTHIER, 1^{ER} adjoint au maire qui présente lui-même les chiffres.**

Le compte de gestion de la Trésorerie identique au Compte Administratif se résume ainsi :

En section d'exploitation :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 48 905,77 €	+ 9 679,48 €	+ 58 585,25 €

En section d'investissement :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 46 423,09 €	+ 5 049,37 €	+ 51 472,46 €

Affectation de résultat : Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2024 la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit + 58 585,25 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2023, soit + 51 472,46 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

👉 **Compte administratif du Service Assainissement – Année 2023 sous la Présidence de M. Michel BERTHIER, 1^{ER} adjoint au maire qui présente lui-même les chiffres.**

Le compte de gestion de la Trésorerie identique au Compte Administratif se résume ainsi :

En section d'exploitation :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 82 722,40 €	- 11 212,77 €	+ 71 509,63 €

En section d'investissement :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 66 372,52 €	+ 19 537,16 €	+ 85 909,68 €

Affectation de résultat : Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2024 la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit + 71 509,63 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2023, soit + 85 909,68 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif du budget général de la commune – Année 2023 sous la Présidence de M. Michel BERTHIER, 1^{ER} adjoint au maire qui présente lui-même les chiffres.**

Le compte de gestion de la Trésorerie identique au Compte Administratif se résume ainsi :

En section de fonctionnement :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 322 818,32 €	+ 189 219,59 €	+ 512 037,91 €

En section d'investissement :

Résultat reporté 2022	Solde de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
+ 204 088,79 €	- 95 888,71 €	+ 108 200,08 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : **42 700 €**

Affectation de résultat : Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2024 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 soit + 512 037,91 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2023, soit + 108 200,08 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

A noter que Mme le Maire rappelle le transfert de compétences eau et assainissement collectif à la CCI prévu pour le 01/01/2025 et selon la loi au plus tard au 01/01/2026.

↳ **Vote du budget eau 2024 (chiffres transmis aux membres du conseil le 22 mars 2024)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 125 032 € Dont 49 017 € (somme affectée à aucune dépense)

Dépenses et recettes d'investissement : 67 087 €

Soit un total global de **192 119 €**

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vote du budget assainissement 2024 (chiffres transmis aux membres du conseil le 22 mars 2024)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 143 076 € Dont 29 750 € (somme affectée à aucune dépense)

Procès-verbal – réunion de conseil du 5 avril 2024

Dépenses et recettes d'investissement : 121 636 €

Soit un total global de **264 712 €**

Adoptée à l'unanimité

👉 **Vote des taux d'imposition – année 2024**

Mme le Maire rappelle les taux appliqués en 2023 :

- Taxe foncière bâtie : 37.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 54.00 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition de 2023 en 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 37.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 54.00 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

Le total des produits attendus pour 2024 est estimé à **239 441 €** pour la commune.

Mme le Maire indique que les taux perçus au titre de la communauté de communes de la CCJ passeront de 3,00% à 3,5% pour la prochaine échéance.

Adoptée à l'unanimité

👉 **Vote du budget de la commune 2024 (chiffres transmis aux membres du conseil le 22 mars 2024)**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 172 635 € Dont 476 288 € (somme affectée à aucune dépense)

Dépenses et recettes d'investissement : 147 559 € avec 10 000 € de virement de la section de fonctionnement

Soit un total global de **1 320 194 €**

Mme le maire demande l'autorisation de procéder à des virements de crédits chapitre par chapitre hors dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections comme l'année précédente

A noter que les montants des dotations 2024 ont été mis en ligne qu'après la préparation du budget et de ce fait la dotation de solidarité rurale « bourg centre » d'un montant de 84 594 € n'a pas été prise en compte.

Adoptée à l'unanimité

👉 **Demande de subvention – Remplacement des fenêtres et volets côté cour du bâtiment mairie**

En réunion de conseil ainsi qu'en commission des finances il a été prévu de remplacer les fenêtres et les volets côté cour mairie. Cette opération peut- être subventionnée à 30 % par la DETR et 40 % par le département dans le cadre du Pacte Yonne Territoire 2022-2027 au titre du dispositif « Villages de l'Yonne + », le montant des dépenses s'élève au moins disant à 21 186,33 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à demander les subventions

Procès-verbal – réunion de conseil du 5 avril 2024

(6 355.90 € de DETR et 8 474.53 € de Villages de l'Yonne +, soit : 14 830.43 €).

Adoptée à l'unanimité

📌 Tarifs du centre de loisirs

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 8 au 26 juillet 2024 soit une durée de 3 semaines. Il est nécessaire de délibérer d'ores et déjà sur les tarifs qui seront appliqués.

L'année précédente les tarifs ont été arrêtés comme ci-dessous et le conseil décide de les maintenir pour 2024 :

Quotient Familial	3 semaines	Semaine	Journée
QF inférieur à 670	174,00	64,00	15,00
QF de 671 à 1000	184,00	68,00	17,00
QF supérieur à 1001	194,00	74,00	19,00

Adoptée à l'unanimité

📌 Redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant aux infrastructures de télécommunications – ORANGE – année 2024

Année	Total Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	Total Artères en sous-sol (km)
2024	5.041	16.233	1.724	17.957

Après calcul, la RODP 2024 Orange est arrêtée comme ci-dessous :

Années	Montant de la redevance Artères Aériennes	Montant de la redevance Artères en sous-sol	Total
2024	324.44 €	866.78 €	1 191.22 €

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2024 :

64,36 €/km d'artère en aérien

48,27 €/km d'artère en souterrain

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal – réunion de conseil du 5 avril 2024

Informations et questions diverses

→ Assemblée Citoyenne pour l'Evolution du Jovinien (CCJ) – **Désignation d'un élu citoyen**

L'ambition de l'assemblée citoyenne est de penser l'évolution de notre territoire à long terme, de produire des idées innovantes adaptées au monde à venir et de faciliter la mise en œuvre de projets concrets en faveur de la résilience du Jovinien.

Monsieur Didier ROUXEL est désigné comme l'élu citoyen de La Celle Saint-Cyr.

→ Mme le Maire indique que les études projets « salle des fêtes », « cour de l'école » et « zone d'aménagement en Pinelle » avancent.

↳ Mme Françoise DUPUIS

- Propose :
 - de faire nettoyer le local des associations situé vers la garderie
 - de fabriquer des cabanes à livres
 - d'installer un bac à ballon à côté du City Stade
- Indique
 - que la table de ping-pong situé vers la salle des fêtes s'enfonce dans le sol et se déforme et qu'il serait souhaitable que celle-ci soit installée sur une dalle béton ou autres.
 - qu'un panneau va être installé sur la porte du local des associations afin d'indiquer le lieu. La porte d'entrée va être rénovée.
 - que le département a effectué sa visite triennale récemment à la bibliothèque communale. Le visuel est à revoir et des conseils ont été donnés.

↳ M. Stéphane PAUVERT

- Indique que la Rue du Gué nécessite des travaux de voirie. *Cela a été prévu avec le droit à dépenses cette année avec la CCJ.*

↳ M. Didier ROUXEL

- Demande qui devait annoncer la coupure d'électricité du jour ? *Enedis a annoncé cette coupure il y a plusieurs jours par courrier et/ou mails, sms. L'information a été reprise sur Panneau Pocket.*

↳ M. Michel BERTHIER

- Indique que la mairie, l'école ainsi que le local garderie/bibliothèque sont en cours de raccordement à la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 30.

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	Mme. le Maire
		